

« La ferme de Meynard ».

Laetitia Izard et Henry Gobaille ont repris, depuis janvier 2009, l'exploitation agricole de Louis Donnet, au hameau de Meynard.

En conversion biologique ils pratiquent la vente directe : jus de pomme et de poire, pommes et poires à croquer, viande de veau, et bientôt œufs...

Contact : 04.92.68.06.33

Ou : ferme.de.meynard@orange.fr

Le recensement

En 2010, la commune de Clamensane fera partie des communes recensées.

Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2010.

Les données recueillies sont strictement confidentielles et permettent à l'INSEE de connaître la population résidant en France de manière à anticiper sur ses besoins (équipements collectifs, évaluation du parc de logements, main d'œuvre disponible...).

Après délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2009 Fabienne Perrot-Maillardet, secrétaire de Mairie, est nommée coordonateur et agent recenseur.

ETAT-CIVIL :

Décès :

Yvonne Roffino née Gérard, âgée de 94 ans, est décédée le 05/01/09

Marie Leca née Gérard, âgée de 96 ans, est décédée le 19/02/09

Adrienne Rosi née Secchi, âgée de 87 ans, est décédée le 14/10/09

Juliette Soulier née Daumark, âgée de 89 ans, est décédée le 16/10/09

Marie Gabrielle Bartolucci née Burle, âgée de 87 ans, est décédée le 11/11/09

Louis Donnet, âgé de 79 ans, est décédé le 20/12/09

Naissance :

Bienvenue, aux Graves, à Noah Miniconi né le 16/06/09



Mariage :

Laetitia Izard et Henry Gobaille se sont mariés à la mairie de Clamensane le 21/08/09

LA BOITE À IDÉES

Merci d'y laisser vos idées, commentaires, critiques, avis...

Parmi les souhaits déposés dans la boîte à idées, il était demandé qu'il y ait plus d'activités à Clamensane.

Nous remercions l'association AMAC qui pallie à ce manque en proposant des activités nombreuses et variées.

Des enfants de Clamensane ont déposé en mairie une pétition concernant leur envie de disposer d'un terrain de jeux.

Elsa Raymond les invitera à venir discuter de leur demande.

PRÉCISIONS SUR LA DISTRIBUTION DU CLAMENSANAIS

Le Clamensanais est distribué dans les boîtes aux lettres des résidences principales et il est disponible en Mairie.

Les personnes souhaitant le recevoir par email peuvent laisser leur adresse électronique à l'un des conseillers municipaux.

Les personnes voulant le recevoir par courrier demandent à un voisin ou ami de se procurer un exemplaire en mairie. Le voisin ou ami se charge de l'envoi.

Merci de comprendre qu'il n'est pas possible (temps et frais) que la Mairie s'occupe des envois.

Le prochain numéro du Clamensanais sera consacré au budget et aux plans de financement des différents projets.

Toutes les personnes souhaitant voir apparaître une rubrique ou une information dans la prochaine parution peuvent laisser leurs coordonnées et leurs propositions dans la boîte à idées de la mairie ou en faire part à un conseiller municipal.

Signature : L'Equipe Municipale
Décembre 2009.

Mise en page : Rémi Piotaix

IPNS



LE CLAMENSANAIS

Bulletin apériodique N°3 Décembre 2009

Voici notre troisième bulletin d'informations qui vous fait part des événements et projets de la commune. Ce bulletin est distribué dans vos boîtes aux lettres par les conseillers municipaux.

L'équipe municipale vous souhaite bonheur, santé et prospérité pour l'année 2010.

LE MOT DU MAIRE :

Bonjour à tous,

La fin de l'année approche à grands pas et il est temps de jeter un regard sur le travail effectué en 2009.

D'abord les projets menés à terme : les UV sont en fonctionnement, la chloration est en place, la réfection de la chambre des vannes du réservoir est en cours d'achèvement, le renforcement et l'enfouissement du réseau électrique et du téléphone sont terminés (pour la 1ère tranche), des buses ont été remplacées sur la route des Graves, l'équipement numérique de l'école est en cours d'installation, la vitesse a été limitée à 30 km/h à l'intérieur du village et un rappel de la limitation à 50 km/h sera mis en place aux entrées du village dès livraison des panneaux.

C'est tout ?

Oui pour cette année... mais nous avons aussi travaillé pour 2010, 2011 et les années suivantes !

Amener un projet à terme, c'est long, très long car aujourd'hui, rien ne peut se faire sans subventions et sans se plier aux règles des procédures qui permettent de les obtenir : consultation, pré-étude, étude, montage de dossier... et attente du résultat des commissions d'attribution des subventions pour passage à l'étape suivante. C'est long, les dossiers complexes peuvent ainsi prendre plusieurs années mais c'est aussi la garantie d'être épaulé par les services de l'Etat, de la Région et du Département dont les conseils sont précieux (SATESE¹, SATEP², Agence de l'Eau, DDEA³...) et de poser des bases solides pour l'avenir de Clamensane.

Donc en 2009 nous avons aussi travaillé à préparer 2010... et les années suivantes avec :

- La station d'épuration et la réfection d'une partie du réseau d'eau à l'intérieur du village qui devrait aboutir en 2011.
- Le captage de la source d'Ambesc qui nous a causé tant de soucis cet été et qui devrait être refait à l'automne 2010.
- Le bâtiment mairie-poste-école-logements dont la

transformation est indispensable pour l'avenir de notre école dont la surface, trop petite, n'est plus aux normes ; et pour l'amélioration des logements et des lieux ouverts au public qui sont vétustes...

A ce jour le calendrier n'est pas encore arrêté car ce programme multiple nécessite beaucoup d'intervenants et de financements.

- La carte communale qui sera l'outil de notre développement futur et qui devrait être finalisée sur le 1er semestre 2010.

Nous travaillons aussi avec le SIVOM, la Communauté de Communes de la Motte du Caire-Turriers, le SIE (Syndicat Intercommunal d'Electrification) et bien sûr la Trésorerie de La Motte-Turriers pour le montage des dossiers de financement des projets.

Merci à tous pour la confiance que vous nous témoignez au quotidien.

ELSA RAYMOND

¹ SATESE : Service d'Assistance Technique pour l'Exploitation des Stations d'Épuration

² SATEP : Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable

³ DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

**Elsa Raymond vous présentera ses vœux
le 10 janvier à 11h30.
Ils seront suivis d'un apéritif.**



ACTUALITES :

Des nouvelles de la Communauté de Communes de la Motte du Caire -Turriers.

Les premiers changements dus à notre appartenance à la Communauté de Communes de la Motte du Caire -



Turriers ont fait ou vont faire leur apparition dans notre quotidien :

- Comme vous avez pu le remarquer sur votre feuille d'imposition concernant les 4 taxes (TH, TP, FB, FNB), la Communauté de Communes de La Motte du Caire - Turriers prélève maintenant une part d'imposition sur les recettes fiscales de la commune de Clamensane.

Mais la contribution versée par le contribuable ne change pas puisque la commune de Clamensane a baissé d'autant ses prélèvements.

	2008		2009	
	Commune de Clamensane	Commune de Clamensane	Communauté de Communes (CdeC)	
Taxe d' Habitation (TH)	3.90%	3.27%	0.636%	
Foncier Bâti (FB)	7.35%	5.12%	2.25%	
Foncier Non Bâti (FNB)	70.75%	64.35%	6.44%	
Taxe Professionnelle (TP)	12.12%	10.81%	1.28%	

- La compétence de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilés appartient désormais à notre CdeC. Ainsi pour le second semestre 2009 c'est la Communauté de Communes de la Motte du Caire - Turriers qui percevra la taxe en lieu et place du SIVU.

Rappel : cette taxe est de 130,00€ par foyer pour l'année 2009, soit 65,00€ pour le 2ème semestre 2009.

Lors de la réunion de la CdeC du 10 septembre 2009 :

- M.Clément nous a informés qu'un foyer d'accueil médicalisé privé est en projet sur la commune de La Motte du Caire. Cette structure est destinée à l'accueil des personnes atteintes de sclérose en plaque et des personnes victimes d'AVC (Accident Vasculaire Cérébral). D'une capacité de 45 lits, elle emploierait environ 45 personnes.

- M.Aguillon nous a alertés sur le devenir du Centre de Rééducation Fonctionnel de l'Eau Vive à Turriers. En effet 30% des lits de cette structure sont réservés aux patients atteints d'affections du système nerveux (AVC par exemple).

Or il est prévu, dans le projet de SROSS-SSR (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire et Social - Soins de Suite et de Réadaptation), de ne pas renouveler son agrément neurologie.

Une motion de soutien a été votée à l'unanimité par les délégués de la Communauté de Communes.

TRAVAUX :

La Station d'Épuration (STEP)

La commune est maintenant propriétaire des parcelles N° 125, 126, 127 section A.

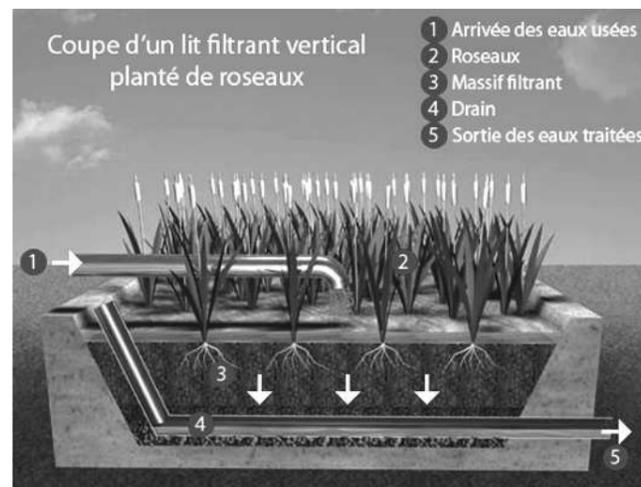
Ce terrain est situé à champ long, c'est à cet endroit que sera implantée la station d'épuration.

Nous avons fait le choix d'un lit planté de roseaux.

Des roseaux et des micro-organismes...

Quelques explications :

La rhizosphère est une petite région autour des racines des roseaux où croissent de grandes populations de bactéries consommatrices ou non d'oxygène (aérobie / anaérobie).



Le tri sélectif, pensez-y!

La commune reste toujours mauvaise élève quant au tri de ses déchets. Nous vous rappelons qu'il est important de trier correctement les déchets recyclables et non recyclables. Nous sommes tous les acteurs principaux de cette démarche citoyenne!

Lorsque vous avez un doute sur la poubelle à choisir pour votre déchet, mettez-le dans la poubelle marron.

Les erreurs à éviter dans la poubelle jaune :

- Pas de sac poubelle ou plastique.
- Pas de barquette en plastique ou polystyrène.
- Pas de pots de yaourt, crème fraîche, ...
- Pas de vêtements.
- Pensez à bien égoutter les emballages avant de les jeter (bouteilles, boîtes de conserves).

Les erreurs à éviter dans la poubelle marron :

- Pour ne pas salir les containers, les déchets doivent être placés dans des sacs poubelles.

N'oubliez pas non plus le verre et le papier, ils sont recyclables eux aussi et disposent de conteneurs spécifiques : ni dans la poubelle jaune, ni dans la marron !

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Vide grenier

Le vide grenier organisé par le CCAS le dimanche 21 juin 2009 à connu un vif succès.

Plus d'une vingtaine d'exposants et de nombreux promeneurs ont fait des affaires!

Le prochain vide grenier aura lieu le 20 juin 2010, préparez vous!

Exposition sur Venise et son Carnaval.

Grand succès pour cette exposition organisée par le CCAS, qui réunissait du 7 au 11 août des costumes, aquarelles, films, photos et diaporamas sur Venise et son Carnaval.

En effet plus de 200 personnes sont venues visiter cette exposition en trois dimensions et sont reparties émerveillées par sa qualité et sa complémentarité.



Aux costumes créés par Michèle Musset et mis en situation sur des mannequins prêtés aimablement par Mme Mangematin, répondaient par des teintes douces et chaudes les aquarelles et collages de Mireille Barnola, Lydie Béraud et Andrée Bessard, tandis que Daniel Dhal, photographe passionné, exposait de magnifiques portraits au regard mystérieux et captivant.

Pendant toute la durée de l'exposition des diaporamas et des films réalisés par Martine et Daniel Dhal furent projetés. De même que le film « Peindre à Venise » réalisé à l'automne 2009 par l'association Format Sud lors d'un stage d'une semaine à Venise auquel ont participé Lydie Béraud et Mireille Barnola.

Ces différentes projections permettaient aux visiteurs de découvrir Venise sans quitter Clamensane.

Fêtes de fin d'année

Pour les fêtes de fin d'année, Le CCAS a souhaité faire un petit cadeau aux Anciens du village.

Un colis sera remis aux habitants de plus de 80 ans en début d'année 2010.

PETITES ANNONCES :

60 m² de bureau sont à louer au premier étage de l'Atelier Relais situé au pont de Valavoire.

Contact : Mairie de Clamensane.



A NOTER :

« Si on chantait »

Le samedi 30 janvier 2010 à partir de 20h, Christian Becquet nous proposera une soirée chant.

Autour d'un repas tiré du panier, nous chanterons ensemble des chansons d'hier et d'aujourd'hui.

Organisation : CCAS de Clamensane

Le loto des Archers du Sasse

Le prochain loto du tir à l'arc aura lieu le 7 février 2010 à 16h00, salle polyvalente de Clamensane.

Week-end vannerie à Clamensane le 27 et 28 février 2010.

Si vous souhaitez apprendre à fabriquer un panier en osier, vous pouvez vous inscrire à ce stage d'un jour et demi (samedi après-midi et dimanche toute la journée).

Renseignements et inscriptions :

N. Champon au 04.92.68.38.67.

(Nombre des places limité à 12)

Les dons récoltés iront à la coopérative scolaire de Clamensane.

Les curieux seront les bienvenus.

INFOS UTILES :

Horaires mairie :

Lundi 9h à 12h et 14h à 18h
Mercredi 9h à 12h
Vendredi 9h à 12h
E-mail : clamensane-mairie@orange.fr
Tel : 04.92.68.30.93

Horaires agence postale :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9h40 à 11h50
Tel : 04.92.68.30.25

3939 allo service public :

3939 allo service public et le site www.service-public.fr proposent des renseignements administratifs à tous les usagers.

Facture de fioul.

Un formulaire de demande d'aide à la cuve peut être demandé au Trésor Public ou sur le site www.impots.gouv.fr

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Grace à l'OPAH vous pouvez

- faire des travaux pour votre habitation principale
- réhabiliter un logement pour le louer,
- réaliser des travaux d'accessibilité,
- utiliser une énergie renouvelable,
- rénover la façade de votre habitation, etc.

Sous condition de ressources vous pouvez obtenir d'importantes subventions.
Pour tous renseignements, téléphonez au 04.92.68.33.17

RÈGLEMENTATION

L'urbanisme pour tous

Dans l'intérêt de chacun, et de la collectivité, avant d'engager des travaux de construction ou de rénovation, il est nécessaire de respecter les règles d'urbanisme en vigueur.

Les procédures ont été simplifiées et les délais réduits dans l'intérêt des administrés.

En l'absence de documents d'urbanisme spécifiques (POS : Plan d'Occupation des Sol, PLU : Plan Local d'Urbanisme etc.) notre commune est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU), et tous les dossiers, après dépôt en mairie, sont instruits au pôle urbanisme de la DDEA à CHATEAU-ARNOUX.

Les démarches les plus courantes sont :

- Le Certificat d'Urbanisme (CU) qui permet de savoir, par exemple, si une parcelle de terrain peut être constructible ou non.

- La Déclaration Préalable (DP) : travaux entrepris pour des surfaces comprises entre 2 et 20 m²,

- Le Permis de Construire (PC) : travaux entrepris pour les surfaces supérieures à 20 m²,

La DP et le PC sont des documents à fournir pour toutes constructions couvertes (même non fermées et sol non bétonné), pour tous travaux de ravalement, de modification de façade - porte ou fenêtre -, de rénovation de toiture, de changement de destination d'un local (par exemple travaux de transformation de garage, grange ou remise en logement) ou modification de SHOB (surface hors œuvre brute) en SHON (surface hors œuvre nette), etc.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site : www.urbanisme.equipement.gouv.fr

Le guide du bon voisinage, rappel sur les animaux

Règles générales de détention d'un animal.

Il n'est pas interdit de détenir des animaux dans son logement à condition de respecter les règles de salubrité, de sécurité pour soi et ses voisins et de nuisance à autrui.

Des obligations d'ordre sanitaire s'imposent aux propriétaires comme les vaccinations obligatoires.

Enfin, le propriétaire d'un animal est responsable du dommage causé par celui-ci à autrui (article 1385 du Code civil), cela implique qu'il doit souscrire une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers.

Si votre animal est susceptible de présenter un danger pour ses voisins, vous devez prendre des mesures pour prévenir ce danger et éviter des accidents. En cas d'inexécution, vous vous exposez à des poursuites.

Dans tous les cas, la divagation des animaux est interdite par arrêté municipal du 22 avril 2009.

Rappel sur la réglementation en matière de chambres d'hôtes

L'activité de location de chambres d'hôtes est la fourniture groupée de la nuitée et du petit déjeuner avec accueil assuré par l'habitant et linge de maison fourni. Elle est limitée à un nombre maximal de cinq chambres et quinze personnes. La chambre d'hôte répond à des conditions d'équipement sanitaire (salle d'eau et WC).

Les chambres d'hôtes doivent être déclarées à la Mairie de la commune de l'habitation concernée, et l'article L. 324-4 du Code du tourisme précise bien que tout nouveau loueur doit, sans délai, procéder à cette déclaration.



Pour se nourrir, ces bactéries consomment les matières rejetées dans l'eau. Ce sont elles qui débarrassent les eaux usées de leurs impuretés.

Les avantages de cette technique sont nombreux : l'entretien est réduit, l'installation est économe en énergie et s'intègre bien dans le paysage. Les nuisances visuelles, sonores et olfactives sont très réduites ; il n'y a pas de problème de stockage ou de traitement de boues.

Les différentes étapes nécessaires à la création d'une telle structure se succèdent : après consultation, l'étude géotechnique confiée à Exsol a été effectuée.

Bâtiment mairie-poste-école-logements

Suite à notre volonté de rénover le bâtiment communal qui abrite la mairie, la poste et l'école ainsi que deux grands logements, nous avons lancé une consultation de manière à faire réaliser une étude pré-opérationnelle. M.Ollivier, architecte, a été retenu pour réaliser cette étude.

Nous avons réfléchi avec lui à ce que nous voulions transformer dans ce bâtiment :

- au rez-de-chaussée agrandissement de la salle de classe, création d'un T1, mairie, poste et dégagement d'un espace dans l'actuelle mairie pour un point multiservices qui puisse éventuellement faire bistrot puisque la commune dispose d'une licence IV.
- à l'étage deux grands logements en duplex (aménagement des combles) pouvant accueillir des familles.
- en extérieur aménagement d'un accès au bâtiment pour les personnes handicapées ainsi que d'une place de stationnement réservée à leur usage.
- aménagement d'une place de village dans le bas du pré.

M.Ollivier nous a soumis un projet et a chiffré le coût de ces transformations. Nous allons pouvoir étudier la faisabilité de l'opération et faire les demandes de subventions adéquates.

Chloration, compteurs de débit, chambre des vannes, source d'Ambesc

L'eau ! Il y a beaucoup à faire dans ce domaine !

- Le captage de la source d'Ambesc est à refaire en urgence. Cette source est située sur un terrain pentu et l'érosion fait que l'eau résurgente s'infiltre sous le bâti et est souillée. Une étude hydrogéologique doit être effectuée rapidement, suivie de travaux de réfection. Après consultation c'est la société Sol Concept qui a été retenue pour réaliser cette étude. Les travaux devraient être terminés à l'automne 2010.

- La DDASS (Direction Départementale des Affaires

Sanitaires et Sociales) nous impose la chloration du réservoir.

Après consultation c'est la société ATPE qui a été retenue pour réaliser cette installation. Les travaux sont maintenant terminés.

Pour maintenir un débit minimum d'eau à travers l'installation UV mise en service ce printemps, la fontaine de l'école sera branchée prochainement sur la montée au réservoir et restera donc exempte de chlore.

- La chambre des vannes située au pied du réservoir est vétuste.

La chloration nécessitant des modifications importantes, il nous a semblé judicieux de procéder simultanément, à une réfection complète de ces vannes pour éviter de multiplier les perturbations sur le réseau de distribution. Après appel d'offre ATPE a été chargé de ces travaux en même temps que ceux de la chloration. Les travaux sont presque terminés à ce jour.

- Pose de compteurs de débit.

Vannes et compteurs de débit vont être installés à la sortie des sources, c'est une obligation.

Il y en a maintenant 2 au niveau du réservoir, ATPE les a posés en faisant les travaux.

Il en sera installé prochainement au niveau du pont de Valavoire.

Ces compteurs permettront de suivre les consommations par secteur et de localiser plus efficacement les fuites.



Carte communale.

Le Conseil Municipal souhaite doter la commune de Clamensane d'un document d'urbanisme de manière à développer harmonieusement le village en respectant les paysages et en évitant la dispersion des habitations.

Quelques explications : la carte communale est un document d'urbanisme simplifié (beaucoup moins onéreux qu'un PLU, Plan Local d'Urbanisme), dont l'élaboration est généralement réalisée par un bureau d'étude agissant sous l'autorité conjointe du maire et de l'Etat.

Une fois les études constituant ce document terminées, il y a enquête publique puis le projet de carte communale

doit être approuvé, par le Conseil Municipal et le Préfet. Après consultation, nous avons choisi de retenir Atelier 4 (M. Wagner, architecte), pour mener à bien l'élaboration du projet.

A notre demande, Mme Sicard-Piéri de la DDEA, et Mme Lalot, paysagiste du Conseil Général, sont venues pendant l'été à Clamensane faire le tour de la commune et ont proposé une orientation à ce document d'urbanisme. Une affaire à suivre...

« (Les Cartes communales) délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles. »

— Extrait de l'article L 124-2 du Code de l'Urbanisme

Pont du Vermeil

Comme vous avez pu le remarquer des barrières ont été placées à l'entrée sud du pont du vallon de Vermeil. En effet les parapets sont en très mauvais état.

Le Conseil Général, via les services de la Maison Technique de Sisteron, envisage des travaux importants sur ce pont (réparation ou réfection complète). La remise en état des parapets sera intégrée aux travaux du pont. Les barrières resteront donc un certain temps en place.

Quelques chiffres sur les travaux terminés :

Programme	Coût HT	Subvention	Auto financement
Panneaux 30-50	798 €	399 €	399 €
UV et chloration	15 620 €	12 206 €	3 414 €
Réfection réservoir	1 696 €	0 €	1 696 €

LE COIN DES ASSOCIATIONS :

AMAC (Association Multi-Activités Clamensane)

L'A.M.A.C. est une association Loi 1901 à but non lucratif qui vit grâce à des bénévoles dynamiques qui souhaitent voir leur petite commune « bouger ».

Cette année l'association a œuvré pour vous faire profiter d'un marché estival de producteurs locaux qui s'est tenu tout au long de l'été devant la mairie les mardis matins. Mais aussi, dans son objectif de développer les loisirs et la culture, elle a mis en place un panel d'activités encadré par des personnes bénévoles qui mettent leurs talents au service de l'AMAC. Cela permet en effet, de pouvoir faire sur Clamensane des cours de cuisine, de dessins et peinture, d'allemand,



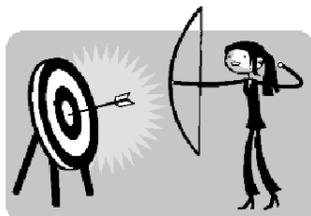
d'informatique et de photographie. L'A.M.A.C ne s'arrête pas là, et vous proposera tout au long de l'année diverses manifestations. Merci à tous !

A noter info adhérent : galette des rois le 17 janvier .

CAROLINE CAVÉGLIA

Les Archers du Sasse

Une nouvelle saison qui reprend sur les chapeaux de roues....



Un stage de reprise avec Noel Gabriel débuta les 31 août, 1er et 2 septembre 2009 ou 12 archers furent présents et assidus.

Ils ont montré leur motivation ce qui est très encourageant pour les entraîneurs. Le tir à l'arc demande une extrême finesse au niveau des équilibres du corps, de plus il faut être honnête avec soi même, il ne suffit pas de croire que l'on fait quelque chose il faut l'exécuter jusqu'à la fin. La relation « corps esprit » et « corps physique » est l'élément fondamental.

Le 13 septembre ils ont organisé leur concours 3D qualificatif au championnat de France ; Le parcours était situé sur la toute de Valavoire, en bordure de la piste de Chane. 80 archers sont venus montrer leur adresse et essayé de faire « des points pour la qualification du prochain championnat de France ».

Elsa, notre Maire, est venue s'initier à la discipline en compagnie de Claudine notre arbitre, puis elle a partagé le repas sur l'herbe avec les archers. Les mandats passent, les maires aussi...mais ils restent toujours aussi conviviaux : qu'il est bon de vivre à Clamensane !

A ce jour 24 archers sont au club, jeunes ou moins jeunes si le cœur vous en dit nous serions prêts à partager quelques flèches si vous le désirez...

DOMINIQUE URBAIN

Comité des fêtes

Les activités du comité des fêtes de Clamensane en 2009 ont rencontré, comme toujours, beaucoup de succès :

- Le 7 mars repas choucroute
 - Le 31 mai repas champêtre "sous le chêne" pour la Pentecôte
 - Le 21 août soirée "danses irlandaises" avec l'office du tourisme (dommage de ne pouvoir vraiment danser dans les graviers...)
 - Le 20 juin pèlerinage à Saint Amand toujours très apprécié, qui permet les retrouvailles annuelles des anciens de Clamensane
 - Les 29, 30, et 31 août la fête patronale avec son concours de boule, son feu d'artifice, et son bal disco, à ce propos on doit noter le regret de beaucoup du choix du nouvel emplacement très froid près de la rivière et très poussiéreux. Grand succès malgré tout pour la dernière fête de l'été du secteur!
 - Le 16 octobre le traditionnel repas d'automne cette année "chèvre salée" et tourtons du Champsaur.
- Notre regret : l'annulation des fameuses journées mycologiques faute de pluie et donc de champignons...

CATHERINE NABOKOFF

L'art du yoga (association loi 1901)

Dominique Decavel propose des cours de yoga les mardis de 18h30 à 20h30 dans la salle polyvalente du village. Renseignements : Michèle Akers 04.92.68.37.73 Les cours reprendront le mardi 12 janvier, les personnes intéressées peuvent venir participer à un cours à l'essai.

L'ÉCOLE :

Voyage scolaire du 23 juin 2009

Pour le voyage de fin d'année scolaire 2008/2009, Laurent Biard a emmené ses élèves à Ancelle faire une randonnée en montagne en compagnie de deux ânes qui portaient les pique-niques. Les enfants se sont occupés avec grand plaisir des ânes tout au long de la balade. Une maman d'élèves, Virginie Dubromez, les accompagnait. Les enfants ont parcouru une dizaine de kilomètres et environ 300 mètres de dénivelé. Bravo à tous !



L'association Le sentier des ânes encadrait la sortie. Eric, guide de moyenne montagne, leur a fait observer la flore, la faune (marmottes et tritons), les paysages (zones

habitées, zones cultivées, forêts...) et leur a fait découvrir les restes d'un Oppidum (fortifications romaines).

Effectifs 2009/2010

Pour cette année 2009/2010, l'école de Clamensane accueille 17 élèves.

4 CP : Banbou, Jordan, Samuel et Thomy

2 CE1 : Manon et Zoé et Ines

2 CE2 : Ariane et Marie

5 CM1 : Coline, Ilona, Maory, Marina et William

3 CM2 : Clara, Pascal et Stéphane.

Ecole numérique

L'école de Clamensane a bénéficié d'une aide de l'Etat, la DDR (Dotation de Développement Rural), pour le financement de l'Ecole Numérique.

L'informatique et Internet font maintenant partie intégrante de notre quotidien. L'école se doit d'apprendre aux élèves à utiliser ces nouveaux outils pour acquérir des connaissances.

C'est pour cela qu'avec les conseils de l'Education Nationale et l'aval de Laurent Biard, le Conseil Municipal a décidé d'équiper l'école d'un tableau blanc interactif (TBI), de son vidéo projecteur associé et d'ordinateurs portables.

Après appel d'offres, la Camif a été retenue.

Que peut-on faire avec un TBI ? Il peut remplacer le tableau noir, on peut y écrire, y dessiner, sans craindre une éventuelle allergie à la poussière de craie. Il permet de déplacer les objets dessinés (un mot, un cercle, etc.), de les redimensionner, de leur faire subir une rotation... On peut y afficher une image, une photo ou une animation.

Le contenu du tableau peut être imprimé, sauvegardé : il permet donc de revenir sur des travaux déjà effectués. L'effacement du tableau et son remplacement par un autre contenu est très facile.

Programme	Coût HT	Subvention	Auto financement
Ecole numérique	5 837 €	3 502 €	2 335 €

Fête de Noël:

Le Noël de l'école a eu lieu le mardi 15 décembre 2009 à 13h30.

Petites pièces de théâtre, poésies, chants accompagnés par Grégory Barois : le spectacle fut très réussi !

Le Père Noël n'avait pas oublié Clamensane, il est venu distribuer des cadeaux aux enfants.

Toutes les personnes présentes ont pu, ensuite, partager un goûter offert par les spectateurs assidus !

Ce fut une belle après-midi !